



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le mercredi 11 mars Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Henri Cornat située à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombre de Membres : 35
Nombre de présents : 24

Nuls – Blancs – Abstention : 0
Exprimés : Pour 24 – Contre 0

Présents : Mesdames BURNOUF Elisabeth, DRUEZ Yveline, TAVARD Agnès, SOURISSE Claudine, GOSSWILLER, Carole CASTELEIN Christèle, MOUCHEL Evelyne et Messieurs VALENTIN Jean-Louis, ARRIVE Benoît, LEPETIT Jacques, PRIME Christian, LEFEVRE Noël, LEMYRE Jean-Pierre, LEBARON Bernard, LINCHEMEAU Jean-Marie, LEPOITTEVIN Gilbert, CROIZER Alain, DENIAUX Johan, ASSELINE Yves, DENIS Daniel, MELLET Daniel, DESTRES Henri, DUCHEMIN Maurice, BOURDON Cyril.

Excusés : Madame GOSELIN-FLEURY Geneviève, et Messieurs HAMELIN Jacques, PILLET Patrice, LAMORT Philippe, MABIRE Edouard, LERENDU Patrick, BAUDIN Philippe, CATHERINE Arnaud, LAFOSSE Michel, COQUELIN Jacques, MARGUERITTE David.

Réf - n° B35_2020

OBJET : Espaces Publics Numériques de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve – Mise en place d'un dispositif Pass Numérique

Exposé

Les Pôles de Proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve gèrent les Espaces Publics Numériques (EPN) qui réunissent les centres multimédia de Barneville-Carteret, de Port-Bail sur Mer et de Saint Sauveur le Vicomte.

Le Conseil Départemental, en lien avec le Syndicat Mixte Manche Numérique, lance un nouveau dispositif dont l'objectif est de permettre à des personnes éloignées du numérique de bénéficier, gratuitement et au plus près de chez elles, d'ateliers d'initiation informatique.

Les partenaires mobilisés autour de cette action sont nombreux :

- Département de la Manche, Etat, CAF, CPAM, MSA, Groupe La Poste, Astre Services et CCAS de COUTANCES : en tant que financeurs du dispositif,
- Lieux de médiation numérique (EPN + Familles Rurales).

Cette action répond à des enjeux forts d'inclusion numérique. Plus le réseau de lieux accueillants sera dense, plus les usagers pourront bénéficier d'ateliers au plus proche de

leur domicile. Ce dispositif est basé sur le modèle économique du chèque APTIC (sur le principe des chèques déjeuners) et s'appuie donc principalement sur les lieux labellisés.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche du 04 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2019_002 du 07 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 5,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Valide** la convention de partenariat pour la mise en place du Pass Numérique dans les Espaces Publics Numériques de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve,
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN